

1^{er} mai 2023

À cette séance ordinaire, tenue le 1^{er} mai 2023, au salon funéraire, au 113, rue Principale, étaient présents : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et une dizaine de personnes assistaient à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-cinq (19h35).

69-23

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications demandées

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. (D) Adoption de l'ordre du jour
2. (D) Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023
3. (D) Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 6 avril 2023
4. (D) Adjudication contrat construction infrastructure Développement Chabot
5. (D) Mandat surveillance et laboratoire pour contrat Développement Chabot
- 6.(D,S) Réforme numéro civique : Demande d'officialisation à Commission Toponymie du nom Route Ste-Thérèse au lieu de rue Principale
- 7.(D) Demande à Fabrique Ste-Mère de Jésus la permission et autorisation travaux de réaménagement du côté du stationnement de l'église entre accès derrière et Centre Municipal et cimetière ainsi qu'autorisation de remplacement escalier d'accès au Centre municipal
- 8.(D) Choix priorité budget à discuter soit : Réfection rue, route ou préparation plan et devis et étude de signalisation
- 9.(D) Autorisation travaux forage et suivi hydrogéologique à taux horaire dans le cadre de la recherche en eau
- 10.(I) Problématique recrutement sauveteur à la piscine municipale pour la prochaine saison
- 11.(D) Mandat préparation plan Halte piste cyclable
- 12.(D) Autorisation déplacement babillard avis publics, la porte de la Caisse à la porte salle municipale
- 13.(I) Correspondance
14. (I) Varia - Étude du clocher de notre église
- Réparation aqueduc
- Demande prêt camion incendie
- 15.(I) Période questions

1^{er} mai 2023

70-23

Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 3 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

71-23

Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 6 avril 2023

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros	501100 à 501105	Totalisant	13 828.22\$
Les paiements directs #	1566 à 1586	Totalisant	31 550.86\$
Chèques #	16544 à 16571	Totalisant	92 317.00\$
	Pour un grand total de		137 696.08\$

72-23

Adjudication contrat construction infrastructure Développement Chabot

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par soumission publique pour la construction des infrastructures Développement Chabot;
CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Les Entreprises J.R. Morin Inc. Montmagny	696 576.04\$
Les Excavations Yannick Latulippe Inc Vallée-Jonction	683 725.28\$
Giroux & Lessard Ltée St-Georges	653 588.64\$
Les Constructions Edguy Inc Ste-Marie	559 564.35\$
Gilles Audet Excavation Inc St-Anselme	801 478.08\$
Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc Montmagny	597 286.50\$
Conrad Giroux Inc Ste-Marguerite	593 971.52\$

CONSIDÉRANT la vérification et la recommandation de l'ingénieur-conseil d'adjuger le contrat à Construction Edguy Inc. ;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat de construction des infrastructures du Développement Chabot à Construction Edguy Inc. de Ste-Marie au prix de 559 564.35\$ selon les conditions du devis ajustées selon les quantités réelles réalisées;
Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt prévu à cette fin.

73-23

Mandat surveillance et laboratoire pour contrat Développement Chabot

CONSIDÉRANT la proposition reçue pour un mandat de surveillance des travaux par la firme Arpo ;
CONSIDÉRANT les demandes de prix faites à différents laboratoires pour contrôle qualitatif des ouvrages et la proposition reçue de LEQ en date d'aujourd'hui;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat de surveillance pour un montant budgétaire inférieur à 25 000\$ en partie à forfait et à taux horaire à Arpo et à prix unitaire forfaitaire et horaire à Laboratoires Expertises de Québec (LEQ) au montant d'environ 15 000\$;
Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt prévu à cette fin.

74-23

Réforme numéro civique : Demande d'officialisation à Commission Toponymie du nom Route Ste-Thérèse au lieu de rue Principale

CONSIDÉRANT la réforme des numéros civiques entreprise depuis un certain temps pour normaliser les numéros civiques et la désignation de tous les immeubles;

CONSIDÉRANT que la solution retenue par le conseil est celle d'avoir une numérotation continue pour la route Sainte-Thérèse incluant la partie urbaine;

CONSIDÉRANT que cette entité est une route de transit entre des municipalités;

CONSIDÉRANT que le nom rue « Principale » est un nom que l'on retrouve dans cinq (5) municipalités de la MRC Nouvelle Beauce et dans plusieurs municipalités de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que pour les services d'urgence qui desservent plusieurs municipalités cela peut être source d'erreur;

CONSIDÉRANT les documents d'informations et la révision faite pour expliquer la situation aux personnes visées qui ne soulèvent pas d'opposition majeure à ce projet vu qu'il se fait en même temps que la modification de numéro civique;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande à la commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nom « route Sainte-Thérèse » au lieu de « rue Principale » qui deviendra en vigueur dès que l'adoption du règlement et la transition avec Poste Canada seront complétées.

75-23

Demande à Fabrique Ste-Mère de Jésus la permission et autorisation travaux de réaménagement du côté du stationnement de l'église entre accès derrière et autorisation de remplacement escalier d'accès arrière au Centre municipal

CONSIDÉRANT la demande de l'assureur de remplacer la rampe de sécurité et de rendre sécuritaire l'escalier contigu du stationnement de la cour de l'église;

CONSIDÉRANT que ces éléments se trouvent sur le terrain de la Fabrique en partie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaménager le tout de façon à tenir compte du déneigement;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande la permission à la Fabrique Sainte-Marie de Jésus de réaménager une partie du terrain en enlevant le trottoir et la rampe et adoucir la pente du talus du côté du stationnement contigu au cimetière. De plus le conseil autorise la reconstruction de l'escalier d'accès arrière vers le Centre municipal.

Les travaux seront réalisés par des entrepreneurs locaux à taux horaire; Le tout pour un montant d'environ 6 000\$ à financer à même le surplus accumulé non-affecté.

1^{er} mai 2023

76-23

Choix priorité utilisation du discrétionnaire (voirie)

CONSIDÉRANT la lettre reçue du député du Beauce Nord M. Luc Provençal pour le programme PPA-CE;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des travaux admissibles à être recommandés par le député;

CONSIDÉRANT les différentes possibilités discutées;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal désigne les travaux de génie et test de sol admissibles au programme PPA-CE pour l'année 2023 soit :

- 1) Réalisation d'une étude de réfection et préparation de devis de la route Langevin (275) entre le 73 Langevin et la limite de St-Isidore;
- 2) Réalisation d'une étude de réfection et préparation de devis de la route Saint-Jean-Baptiste entre le 289 et la limite de Ste-Marguerite;
- 3) Étude et installation pour fin de sécurité entre le 65 Langevin et le 86 Langevin

77-23

Autorisation travaux forage et suivi hydrogéologique dans le cadre de la recherche en eau

CONSIDÉRANT la recommandation de l'hydrogéologue de forer à un endroit désigné suite au rapport préparé par Geosis Inc. et aux travaux réalisés le 21 décembre dernier;

CONSIDÉRANT que l'hydrogéologue recommande d'utiliser la compagnie de forages Nelson Gagné au prix soumis en date d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de faire un essai dans le secteur près de la route Ste-Thérèse qui n'a jamais été testé;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise des travaux de forage, de suivi hydrogéologique et travaux relatifs dans le cadre de la recherche en eau 2023;

Le tout à taux horaire et forfaitaire par la compagnie de Forages Nelson Gagné sous la supervision de M. Roger Desrosiers hydrogéologue aux endroits désignés par celui-ci;

Le tout pour un montant n'excédant pas 40 000\$ à être financé par le surplus accumulé non-affecté du secteur.

78-23

Mandat préparation plan Halte piste cyclable

CONSIDÉRANT les échanges faits avec la MRC lors d'une réunion de coordination le mois dernier;

CONSIDÉRANT que la MRC alloue généralement un montant pour les haltes selon un modèle standard mais accepte de considérer une halte plus fonctionnelle avec électricité et toilette si la municipalité en assume la différence;

CONSIDÉRANT que la MRC laisse le choix à la municipalité quant à son emplacement;

CONSIDÉRANT la proposition reçue par Mme Elaine Guérin, technologue;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la proposition de Mme Elaine Guérin pour la conception de plan pour une halte cyclable avec toilette et électricité conditionnellement à l'accord de la MRC Nouvelle-Beauce;

Le tout sera financé à même les sommes budgétées pour la piste cyclable de la municipalité en 2023 et surplus non-affecté s'il y a lieu.

1^{er} mai 2023

79-23

Autorisation déplacement babillard avis publics, de la porte de la Caisse à la porte salle municipale

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de la caisse d'être indemnisé pour la présence du babillard d'avis publics sur son immeuble au 79 Langevin;

CONSIDÉRANT que l'achalandage à la caisse a diminué de façon importante;

CONSIDÉRANT que les avis publics papiers affichés sont de moins en moins consultés;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit adopter un règlement d'affichage limitant à un endroit l'affichage papier en plus de le faire sur son site Web et dans le journal lorsqu'exigé par la loi;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite à la MRC pour modifier également ses demandes d'affichage;

Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à enlever le babillard des avis publics au 79 Langevin et de le placer à la porte de la salle municipale au 111 Principale dès que possible.

80-23

Étude du clocher aide pour visite aux tours supérieures

CONSIDÉRANT l'avis reçu de Fabrique Ste-Mère de Jésus qu'un nouvel ingénieur a été mandaté pour étude de renforcement des clochers et qu'il désire refaire une visite des tours supérieures des deux (2) clochers;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fourni l'aide pour la première visite et que l'entrepreneur et les employés de la municipalité acceptent de refaire l'exercice;

CONSIDÉRANT les explications fournies par M. Clément Lacroix, marguillier responsable de notre secteur;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Ste-Hénédine accepte d'aider à donner un accès aux représentants de la nouvelle firme d'ingénieurs à la partie supérieure des clochers. Le tout avec le concours des employés municipaux et de l'entrepreneur Sébastien Dumont pour un montant de 300\$ plus taxes applicables à financer à même le budget de sécurité publique

81-23

Réparation diverse relative du système d'aqueduc

CONSIDÉRANT qu'une purge a été endommagée durant l'hiver dans la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT le bris d'une pompe à la station d'aqueduc lors du dernier rinçage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire réparer le tout à moins que l'estimation soit trop onéreuse;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire les démarches nécessaires pour permettre de réparer les éléments endommagés dès que possible à moins que le coût de réparation soit trop élevé;

Le tout pour un montant d'environ 6 000\$ à financer à même le budget d'entretien du service.

1^{er} mai 2023

82-23

Refus demande prêt camion incendie pour activité sociale

CONSIDÉRANT la demande reçue;
CONSIDÉRANT l'avis de l'assureur;
CONSIDÉRANT l'avis du coordonnateur incendie;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe
et résolu unanimement
Que le conseil municipal refuse que le camion incendie de la municipalité
serve de transport pour un bal de finissants à 15 km de la caserne.

83-23

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée. Il est vingt
heures cinquante-deux (20 h 52)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du Code Municipal »

Yvon Asselin, maire

Yvon Marcoux, directeur
Général greffier-trésorier